

FICHE 8 : AFFECTATION POST 3^e/ l'affectation dans les formations avec commission de présélection

Pour les formations citées ci-dessous, une commission de présélection examine les candidatures. Les candidats doivent constituer un dossier à retourner par l'établissement d'origine à l'établissement d'accueil ou à la DRAIO (pour l'entrée dans l'enseignement optionnel technologique « création et culture design »).

La présélection permet de vérifier que le candidat possède les pré-requis nécessaires pour réussir dans la formation demandée.

En raison des circonstances actuelles, les modalités de recrutement dans ces formations sont modifiées.

8.1 Organisation des commissions, procédures et information aux familles

Procédures et information aux familles :

- L'établissement d'accueil reçoit les dossiers des candidats (le 11 mai 2020 au plus tard), **sauf** dans le cas d'une 2^{de} GT pour suivre l'enseignement optionnel technologique « création culture et design » (retour des dossiers à la DRAIO).
- Des entretiens, examens, tests et/ou l'examen des dossiers de candidature sont organisés, la liste des candidats **retenus** et **non retenus** est arrêtée lors d'une commission de pré-sélection.
- L'établissement d'accueil transmet le **26 mai 2020** au plus tard la liste des élèves **retenus** et **non retenus** :
 - à la DRAIO à l'adresse ce.draio@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
 - à chaque établissement dont sont originaires les candidats
 - et, en copie, à la DSDEN concernée. Il mentionne en objet l'établissement d'accueil et la formation concernée
- **L'établissement d'accueil envoie les courriers nominatifs de réponse aux familles** (cf. Courriers type Annexes 3I).
- Le candidat retenu suite aux modalités de présélection pourra formuler un vœu correspondant. Etre retenu ne constitue pas une garantie d'affectation du candidat. Il s'agit uniquement d'une autorisation à candidater dans la formation.
- La famille sera informée de la décision d'affectation le **30 juin** (via le TSA le 1^{er} juillet).

L'ensemble de la procédure et les dates à retenir pour chacune des formations concernées par la constitution d'un dossier se situent dans les annexes 3.

8.2 Formations concernées

Les formations de la voie générale et technologique :

- 2^{de} ABIBAC : des lycées Condorcet de Belfort et Ledoux de Besançon (Annexe 3A)
L'entrée dans cette formation a pour objectif l'obtention des diplômes du baccalauréat français et de l'Abitur allemand. Les modalités de sélection des candidats sont prévues par une réglementation particulière (note de service n°2011-034 de la DGESCO du 22 février 2011)
→ **Date butoir : 11 mai 2020**
- 2^{de} ESABAC : du lycée Condorcet de Belfort (Annexe 3B)
L'entrée dans cette formation a pour objectif l'obtention des diplômes du baccalauréat français et de l'Esame di Stato italien. Les modalités de sélection des candidats sont prévues par une réglementation particulière (note de service n°2011-034 de la DGESCO du 22 février 2011)
→ **Date butoir : 11 mai 2020**
- 2^{de} BACHIBAC : du lycée Germaine Tillion de Montbéliard (Annexe 3C)
L'entrée dans cette formation a pour objectif l'obtention des diplômes du baccalauréat français et du Bachillerato espagnol. Les modalités de sélection des candidats sont prévues par une réglementation particulière (note de service n°2011-034 de la DGESCO du 22 février 2011)

→ **Date butoir : 11 mai 2020**

- 2^{de} pour suivre la section internationale américaine au lycée Follereau de Belfort (annexe 3D)
Les sections internationales s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux conclus entre la France et les Etats étrangers ou des organismes représentant leur système éducatif. L'enseignement spécifique dispensé dans les sections internationales, constitué d'un enseignement complémentaire de lettres étrangères ou d'une ou de deux disciplines non linguistiques, prépare les élèves à présenter l'option internationale du baccalauréat (OIB) (*Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux sections internationales de lycée*)

→ **Date butoir : 11 mai 2020**

- 2^{de} GT pour suivre l'enseignement optionnel technologique culture et pratique du théâtre / ou de la musique / ou de la danse au lycée Pasteur de Besançon

Cette formation est organisée en partenariat avec le conservatoire qui évalue l'aptitude des candidats en musique ou en danse. Le candidat doit :

- prendre contact avec le Conservatoire à Rayonnement régional du Grand Besançon (suivi des dossiers : Mme DARDENNE au 03.81.87.87.08 ou Mr GIRAUD au 03.81.87.87.11 ou conservatoire@grandbesancon.fr) afin que l'élève soit convoqué pour les tests de musique ou de danse. Cette démarche doit être effectuée **avant le 17 avril 2020**
- prendre contact avec le lycée Pasteur (secrétariat : 03.81.81.22.89) ; une lettre de demande et d'explication du projet d'orientation sera demandée ainsi que les photocopies des bulletins des 1^{er} et 2^e trimestres de l'année en cours

→ **Date butoir : 11 mai 2020**

- 2^{de} GT pour suivre l'enseignement optionnel technologique création culture et design au lycée Pasteur de Besançon.

Cette option est destinée à l'entrée en 1^{re} STD2A (Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués). Les candidats suivant cet enseignement optionnel technologique en 2^{de} GT sont prioritaires pour entrer en 1^{re}STD2A.

→ **En raison des circonstances actuelles, aucun dossier n'est à retourner. Pour candidater dans la formation, un vœu correspondant doit être saisi dans AFFELNET.**

Les formations de la voie professionnelle :

- Formations de la sécurité : CAP agent de sécurité du lycée Les Huisselets de Montbéliard et bac professionnel métiers de la sécurité du lycée les Huisselets de Montbéliard et du lycée Tristan Bernard de Besançon

→ **En raison des circonstances actuelles, aucun dossier n'est à retourner. Pour candidater dans la formation, un vœu correspondant doit être saisi dans AFFELNET.**

- CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie : au lycée Edgar Faure de Morteau et au lycée Les Huisselets de Montbéliard

→ **En raison des circonstances actuelles, aucun dossier n'est à retourner. Pour candidater dans la formation, un vœu correspondant doit être saisi dans AFFELNET.**

- Formation de l'agencement : Bac professionnel étude et réalisation d'agencement du lycée Ledoux de Besançon

→ **En raison des circonstances actuelles, aucun dossier n'est à retourner. Pour candidater dans la formation, un vœu correspondant doit être saisi dans AFFELNET.**

Les formations du secteur hippique :

- CAPA palefrenier soigneur et Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique **du lycée agricole Mancy de Lons-le-Saunier.**

Les élèves intéressés par cette formation doivent passer des tests préalables. Pour connaître les modalités et le calendrier des tests, les candidats peuvent contacter l'établissement au numéro suivant : 06.25.33.19.66.

- CAPA palefrenier soigneur et Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique du **lycée agricole privé Lasalle de Levier**. Il faut prendre rendez-vous directement avec l'établissement d'accueil afin de passer les tests de positionnement en équitation.
 - **Il faut prendre rendez-vous directement avec l'établissement d'accueil afin de passer les tests de positionnement en équitation. Ils auront lieu le 29 mai 2020.**

Les sections sportives :(cf. fiche 7 § 7.3)

Les tests habituellement organisés dans certains établissements pour sélectionner les candidats à l'entrée en section sportive scolaire ne pourront avoir lieu. Néanmoins les tests s'étant déroulés antérieurement à la période de confinement restent valides. Cette année, à titre transitoire, la sélection des candidats pourra se faire sur l'analyse du parcours sportif des élèves, en lien avec les structures partenaires du projet, complétée des éléments des bulletins montrant la capacité à s'engager dans ce parcours spécifique (persévérance, capacité à travailler au sein d'un collectif...).